



REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

«MEDIATION NUMERIQUE»

-DOTER LES ASSOCIATIONS LOCALES D'ORDINATEURS RECONDITIONNES-

1. Contexte et objectifs

Les acteurs institutionnels ont entamé un processus de dématérialisation afin d'apporter aux usagers plus de réactivité, de qualité et de transparence dans leur offre de services. Toutefois, de nombreux usagers rencontrent des difficultés pour réaliser leurs démarches administratives via l'outil informatique.

Fortes de ce constat, de nombreuses associations locales accompagnent ou souhaitent accompagner les publics à la maîtrise des outils numériques. 1001 Vies Habitat désire y contribuer en équipant d'ordinateurs les associations implantées sur son patrimoine, ***afin que ces dernières puissent développer des actions de médiation numérique.***

1001 Vies Habitat a ainsi financé l'entreprise d'insertion par l'activité économique Atelier sans Frontières pour qu'elle reconditionne une partie de sa flotte informatique, afin que les ordinateurs puissent être redistribués aux associations locales mobilisées sur le terrain.

Cette démarche de réemploi et de réutilisation d'équipements informatiques permet d'une part d'amplifier l'accès au numérique des publics les plus éloignés des technologies de l'information et de la communication « TIC » et d'autre part de réduire l'impact environnemental en privilégiant la réutilisation de matériel.

2. Projets éligibles et dossier de candidature

Cet appel à projet est à destination des associations dont l'action bénéficie aux habitants des sites en QPV et quartiers en veille situés précisément sur les territoires suivants de 1001 Vies Habitat:

Direction Territoriale Métropole du Grand Paris (DT MGP)

- Aulnay-Sous-Bois
- Pantin
- Sevran
- Villeneuve-la-Garenne

Direction Territoriale Grand Est (DT GEST)

- Saint-Michel-sur-Orge
- Corbeil-Essonnes
- Evry Courcouronnes
- Villiers-Le Bel
- Dammarie-Les-Lys
- Le Mée-sur-Seine
- Moissy-Cramayel
- Savigny-le-Temple
- Montgeron
- Chelles
- Nangis

Direction Territoriale Grand Ouest (DT GO)

- Mantes-la-Jolie
- Herblay
- Creil
- Sartrouville

Les associations devront porter un projet en direction des locataires de 1001 Vies Habitat, le projet proposé par le candidat doit :

- Favoriser la mise en place ou le développement d'une activité permettant l'appropriation des usages numériques au bénéfice des usagers de l'association (toute catégorie d'usagers) ;
- Favoriser le bon déroulement des activités de l'association.

3. Dépôt des candidatures

Les porteurs de projets intéressés par le dispositif doivent envoyer leur candidature avant le 31 juillet, en l'adressant par mail à l'adresse correspondant à vos secteurs :

TERRITOIRES	VOS CONTACTS CHARGES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN
DT MGP - Aulnay-Sous-Bois - Pantin - Sevran - Villeneuve-la-Garenne	kmargoum@1001vieshabitat.fr nbonnaud@1001vieshabitat.fr
DT GEST - Saint-Michel-sur-Orge - Corbeil-Essonnes - Evry Courcouronnes - Villiers-Le Bel - Dammarie-Les-Lys - Le Mée-sur-Seine - Moissy-Cramayel - Savigny-le-Temple - Montgeron - Chelles - Nangis	cvulcain@1001vieshabitat.fr dmouanjo@1001vieshabitat.fr
DT GO - Mantes-la-Jolie - Herblay - Creil - Sartrouville	fcorgier@1001vieshabitat.fr

Un dossier de candidature complet comprend :

- La fiche de candidature dûment remplie ;
- Une copie de la publication au Journal Officiel de la création de l'association ;
- Les statuts.

4. Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base de divers critères, notamment ceux énoncés ci-dessous :

- S'inscrire dans une démarche favorisant l'usage du numérique en direction de nos locataires ;
- Personnels, bénévoles impliqués dans le projet ;
- Démarrage du projet en 2020 ;
- Présenter un projet viable et réaliste techniquement et financièrement (capacité financière du partenaire à conduire le projet) ;
- Capacité d'équipement de la structure pour une aide au bon déroulement de son activité (budget annuel et nombre d'ordinateurs dont dispose déjà chaque structure) ;

- Les ordinateurs remis devront demeurer la propriété des structures lauréates et ne devront en aucun cas être cédées ou vendues ;
- Un regard attentif sera porté sur les sites en quartiers politique de la ville (QPV).

Le poids relatif de chacun des critères ci-dessus (et ceux des autres critères), ainsi que la méthode de notation seront communicable à la demande des associations au plus tôt, le 1^{er} juillet 2020.

5. Calendrier de l'appel à projets

- **1^{er} Juin 2020** : lancement de l'appel à projet.
- **31 Juillet 2020** : date limite de réception des dossiers de candidatures des associations par le bailleur 1001 Vies Habitat.
- **Aout/septembre 2020** : sélection des projets retenus. Les porteurs de projet retenus seront informés par un courriel.
- **Septembre/octobre** : cérémonie d'accueil des associations retenues et remise des ordinateurs (s'adapter au contexte sanitaire).

6. Dotation

Les projets lauréats reçoivent une dotation d'ordinateurs selon la quantité en nombre exprimée dans le dossier de candidature et en fonction du nombre disponible lors de la délibération.

Les ordinateurs sont équipés d'un système d'exploitation et d'un logiciel de bureautique.

Ces ordinateurs reconfigurés par Ateliers sans frontière sont de seconde main. Ils ont déjà été utilisés par les collaborateurs de 1001 Vies Habitat. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de vous garantir leur fonctionnement et leur nouvelle durée de vie.

7. Comité de pilotage

Le jury est composé du bailleur 1001 Vies Habitat et/ou d'acteurs du territoire, partenaire du projet qui examine les projets candidats au bénéfice de la dotation d'équipements. Il est en charge de la sélection des projets suivant les critères énoncés ci-dessus.

8. Communication et promotion

1001 Vies Habitat se réserve la possibilité de communiquer sur les structures lauréates, leur projet et ses résultats. Cette communication peut prendre appui sur des images, enregistrements sonores et textes issus des structures lauréates. Leur utilisation en France et à l'étranger peut concerner les expositions, les salons, les forums, la reproduction dans des magazines, les catalogues, les sites Internet et plus généralement les médias et les relations publiques.

Tout candidat autorise 1001 Vies Habitat et ses partenaires à publier, notamment sur leur site Internet, son nom et ses coordonnées et plus généralement à les utiliser à toutes fins de promotion du projet.

9. Dispositions diverses

L'appel à projets peut être retardé ou annulé : les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les dossiers de candidatures transmis sont confidentiels.

* * *

Vous avez une interrogation concernant cet appel à projets ? Contactez votre chargée de développement social et urbain (cf. tableau ci-dessus).